

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-MOULIERE**

Séance du 14 janvier 2020

L'an DEUX MIL vingt, le 14 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LEBOND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 07/01/2020

Présents: Mesdames et Messieurs LEBOND Serge Maire, MAZE Annie 1er adjoint, POULINET Patrick 2^{ème} adjoint, PIERRE Yvette 3^{ème} adjoint, CHAUSSADAS Francis 4^{ème} adjoint, BOUCENNA Saïd, MONTOUX Michaël, BAUDRY-MINEAU Karine, ANDRÉ Jérôme, BLANC Gérard,

Absent(e)s excusé(e)s: Ms. et Mmes : FERRES Robert, Juliette DEBIEN, Mme MARTIN Yvette,

Absent(e) excusé(e) ayant donné(e) pouvoir :

Secrétaire: Mme PIERRE Yvette

Assistait également à la séance : Mme Christine DURAND, secrétaire

ELUS:13

PRESENTS: 10

votants: 10

Le Maire ouvre la séance et demande à Mme Christine DURAND de lire le procès-verbal de la précédente réunion. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°20/01 : Demande de subvention pour un élève en MFR de Chauvigny.

M.LE MAIRE présente au conseil le courrier de la MFR de Chauvigny qui sollicite une participation financière pour 1 élève, domicilié sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 50,00€ à la Maison Familiale Rurale de Chauvigny pour l'élève de la commune, faisant sa formation.

DELIBERATION N°20/02 : CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE.

M.LE MAIRE rappelle au conseil l'organisation de la cérémonie des vœux le 17 janvier et souhaite que chaque conseiller puisse accueillir les invités au début de la cérémonie.

QUESTIONS DIVERSES :

-DEVIS RIDEAUX VESTIAIRE SALLE DES FÊTES :

M.POULINET présente au conseil le devis d'un montant de 1019.50€ HT pour la confection des rideaux et de 240€HT pour la pose ;

Ce projet sera inscrit au BP 2020 et décidé par la nouvelle équipe municipale en place après les élections de mars prochain.

-Grand livre des dépenses de la commune.

M.POULINET demande au conseil si une réunion de la commission des finances aura lieu pour le prochain budget.

M.LE MAIRE précise qu'il n'y a pas de réunion prévue, que le BP 2020 sera voté par la nouvelle équipe municipale après les élections de mars et que seul le CA 2019 et le compte de gestion 2019 seront à l'ordre du jour du prochain conseil pour le voter.

M.POULINET souhaite alors que le grand livre des dépenses et recettes 2019 lui soit transmis par le secrétariat.

-Défibrillateur.

M.MONTOUX fait part au conseil qu'il a constaté que le défibrillateur ne fonctionnait pas le dimanche 12 janvier.

La réparation avait été pourtant effectuée la semaine précédente mais il semblerait qu'il y ait de l'eau dans le coffret ce qui provoquerait une panne du circuit de la boîte contenant le défibrillateur.

M.CHAUSSADAS ira voir sur place le problème avec les agents techniques et le nécessaire sera fait en faisant intervenir un électricien si besoin.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le mardi 18 février 2020.

A 22H00, L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en Mairie, le 17 janvier 2020,
Le Maire, Serge LEBOND